



DEMISSION CDI PUIS CDD DANS LA MEME ENTREPRISE

Par VIRGINI

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI dans une maison de retraite.

Je souhaite démissionner pour des raisons de garde de mon enfant (horaire décalées).

Mais il n'est pas exclu que je revienne travailler dans la même entreprise ponctuellement en CDD pour remplacement de personnel ou surcroît d'activité.

Il y a t'il un délai de carence à respecter entre ma fin de contrat et mon embauche en CDD ?

Merci de votre retour.

Par Isadore

Bonjour,

Il y a t'il un délai de carence à respecter entre ma fin de contrat et mon embauche en CDD ?

Non si le CDD est utilisé correctement par votre employeur, pour des remplacements ou un surcroît d'activité. En revanche cela n'est pas censé se substituer un poste en CDI.

Votre employeur sera peut-être réticent à signer un CDD avec un ancien salarié démissionnaire avant d'avoir laissé passer un certain délai.